

Paris, le 24 mars 2021

30 bis rue des Boulets, 75011 Paris
06 12 92 11 43
01 43 70 56 87 / Fax : 01 44 64 72 66
Sudeducation92@gmail.com
<http://www.sudeducation92.ouvaton.org/>

Égalité des chances, management, syndiquons nous, luttons !

L'égalité des chances terme-outil néolibéral est mis en œuvre petit à petit dans nos écoles et nos établissements, en parallèle le management ce durcit en se focalisant sur l'individu plutôt que sur les corps constitués. Le syndicat, notre outil !

L'égalité des chances

Prenons l'exemple des zones d'éducation prioritaire, elles ont été transformées en **Réseaux d'éducation prioritaire** en abaissant le nombre d'établissements qui en relèvent, les lycées ont perdu le statut et n'en ont quasiment plus les moyens. Nous l'avons vu l'année passée dans les Hauts-de-Seine, l'absorption de la suppression de postes d'enseignant-e-s dans l'éducation nationale s'est faite quasi exclusivement en **abaissant les dotations horaires** des établissements REP, REP+ et des lycées ex ZEP.

En parallèle de cette baisse, les **cités éducatives** sont montrées comme des atouts alors qu'elles signent une étape de plus vers la fin des REP. En effet, alors que les moyens alloués à l'enseignement baissent, les cités éducatives financent les infrastructures des maries et des projets. Ces projets serviront de vitrine à l'action éducative dans les REP, des projets menés sur des temps d'enseignement déjà réduits et pour le secondaire avec moins de dédoublements qui pourtant sont des réussites à plusieurs niveaux dans les établissements. Au lycée Joliot-Curie à Nanterre, la dotation en heures correspondant au projet de cité éducative correspond à 18 heures supplémentaires sur la dotation, à comparer avec la centaine d'heures que le lycée à perdu en cette rentrée par rapport à l'année dernière. Dans le primaire, les CP à 12 sont à présent à 15 et ne sont pas compensés en moyens humains ce qui fait mécaniquement monter les effectifs des autres niveaux.

Dans les milieux plus favorisés, les établissements sont moins bien dotés mais chaque heure est comptée

et utilisée pour un enseignement plus approfondi. La mixité s'y fait rare et le moindre trouble-fête est dirigé vers la sortie car la concurrence avec les établissements privés est forte, les familles se chargent de cette pression.

Un autre aspect non négligeable de la sortie douce mais certaine du statut de REP est financière. Non pas qu'un établissement REP coûte plus cher, les professeur-e-s plus jeunes compensent largement le coût supplémentaire en moyens d'enseignement ou en primes, mais parce que le parc immobilier ne peut pas accepter de construire des immeubles à proximité des REP, ce n'est pas vendeur ! Ce qui explique pourquoi certaines mairies, au delà du discours de façade, sont en réalité très contentes de voir les labels "éducation prioritaire" disparaître de leurs communes. Sur ce point et sur le sujet des cités éducatives, la collusion entre le ministère et les mairies est évident.

L'**expérimentation** 2021/2022 de disparition des moyens fixes attribués aux ZEP se fera sur quelques académies, devoir fait sera un service en visio facilement remplaçable à terme par une délégation de service public à des organismes privés. Les moyens seront accordés en fonction des projets et des **autoévaluations** d'établissements, c'est dire donnés à moins.

Autre délégation rampante, l'orientation. De plus en plus, les chef-fe-s d'établissement font voter en CA des partenariats avec des associations qui n'ont rien à voir avec des assos de quartier, **Energie jeune**, **UNITED WAY**, etc sont financées le plus souvent par Deloitte, Total et autres super entreprises. Ces « associations » embauchent pour donner des cours sur l'entreprise, préparer et fournir des stages ou faire du tutorat et de l'aide aux devoirs (avec des **services civiques** évidemment la plupart du temps). Ces associations ne manquent pas de dire comment l'éducation nationale ne réussit pas dans ces domaines et combien elle est incompétente (apothéose avec les pubs du Medef à ce sujet). En parallèle, les **CIO** ferment tour à tour, les psy EN sont de moins en moins, eux/elles aussi vont se faire départementaliser avant de se faire privatiser. C'est ce qu'il s'est fait avec les **agent-e-s techniques** qui sont passé-e-s à l'Etat puis aux collectivités territoriales. Finalement ces dernières ont passé des contrats avec des entreprises privées pour assurer le service, on se retrouve par exemple dans les collèges avec un-e ouvrier-e spécialisé-e et un agent-e de loge – la restauration et le nettoyage sont assurés par des entreprises privées.

Individualisation des parcours professionnels, transformation de la fonction publique

Outre la normalisation de l'emploi contractuel dans la fonction publique, au lieu de le limiter à pallier des manques ponctuels dans les services, la contractualisation apporte une plus grande souplesse dans l'attribution des postes et des tâches que le statut permettait de limiter en assurant des droits aux personnels. **600 postes non renouvelés** sur l'académie de Versailles en cette rentrée.

Les **commissions paritaires** perdent beaucoup de leurs compétences. Elles n'étaient pas parfaites mais avait le mérite de permettre aux organisations syndicales (OS) de surveiller les faits et gestes de

l'administration, de faire évoluer certaines conditions d'application des lois et rectifier des erreurs de façon collective et sans que le/la fonctionnaire n'ait à s'apercevoir et contester seul. A présent, les OS ne verront plus les erreurs et ne pourront plus plaider pour des compensations et rectifications parfois collectives. Les OS agiront à l'aveugle sans avoir les données d'auparavant et les fonctionnaires seront seul-e-s à décider de faire des recours ou non, recours qui sont souvent long et peuvent déplaire à la hiérarchie qui a commis la faute, ainsi naturellement les recours seront minoritaires et auront peu de chance d'aboutir. Sachons aussi que peu de collègues sont capables d'identifier une erreur de l'administration ou de croire qu'un-e chef-fe ait pu casser un collègue sans lui dire ou sans le justifier équitablement. Après un recours, c'est le TA pour minimum deux ans de procédure. Le second effet est d'affaiblir les OS en ne leur donnant plus de pouvoir d'agir de l'intérieur. L'administration est désormais quasi toute puissante face à nos professions (mutations et promotions).

Pendant ce temps, l'**autoévaluation** des établissements est lancée, chaque bahut va mener des auto-questionnaires et trouver ses faiblesses et ses points d'appui afin d'enclencher tel ou tel projet qui conditionnera des moyens. La dynamique de projet est en place, par exemple pour obtenir du matériel, il faut justifier des super-projets qui seront menés avec, juste faire son travail du mieux possible n'est pas valorisé. Cela va de paire avec la plus grande autonomie des établissements et le renforcement des **postes à profil** pour donner au manager, pardon le/la chef-fe d'établissement un pouvoir sur le recrutement. Ce n'est pas comme si nos chef-fes avaient le bon sens encré en eux/elles et l'équité comme guide. Les IMP et les différentes missions en plus d'individualiser les parcours dans le cadre du **PPCR**, permettent également de fidéliser les troupes et de diriger à la carotte et au bâton. Pour le bâton, il y a les rapports à charge sur les personnels qui ne correspondent pas aux profils, ils sont poussés à la faute et ne sont pas aidés. La seule aide proposée est le **SAPAP**, liste rouge des personnels qui ne correspondent pas à l'attendu, pressés par des tutorats et des inspections, balayés de tous les postes à profil et promotions. Le **RH de proximité** tant vanté oublie de dire à ceux/celles qui y font appel que leur mission est d'accompagner les chef-fe-s en cas de désaccord. L'administration fait corps, surtout dans la protection des erreurs commises par les supérieur-e-s. Les seules possibilités d'évolutions se feront dans les corps d'inspection, de direction ou vers la porte.

Pour les élèves, le lycée à la carte avec **parcoursup** et la baisse du nombre de place à l'université a permis de faire des économies dans le supérieur, de développer les entreprises de coaching et les poursuites d'étude dans des instituts privés et payants, les prêt bancaires sont encouragés dans ce cas. Tou-te-s les élèves auront eu leur chance en se voyant proposé une place à l'école, les déterminismes sociaux sont niés et non compensés par des moyens supplémentaires, le mérite à remplacé la notion d'égalité et permet d'affirmer la reproduction sociale. Et avec tout ça, le marché de l'éducation française est bien ouvert de tous les côtés.

Nous devons continuer à lutter sur le court terme et à œuvrer sur le long terme pour renverser la machine qu'ils nous ont construit et que pour beaucoup nous avons accepté docilement. Syndiquons-nous, luttons !